



8

PRÉFET DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
Pôle du foncier agricole

Affaire suivie par : Arnaud SCHLOSSER  
Tél. : 01.60.76.33.63  
Mél : [arnaud.schlosser@essonne.gouv.fr](mailto:arnaud.schlosser@essonne.gouv.fr)

**Commission Départementale de  
Préservation des Espaces Naturels  
Agricoles et Forestiers**

**Séance du 06 septembre 2019**

**Avis sur le PLU de la commune de Fontenay-le-Vicomte**

La commune de Fontenay-le-Vicomte présente devant la CDPENAF, pour avis, le projet de PLU arrêté par délibération du conseil municipal, le 5 juillet 2019.

Après délibération et votes sur le projet présenté, par

- 6 voix pour,
- 3 abstentions,

la CDPENAF émet les avis suivants :

**1) Avis sur le PLU au regard de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers**  
(L.153-16 du code de l'urbanisme)

La CDPENAF émet un avis favorable sur le projet de PLU présenté, avec les remarques suivantes :

La commission remarque que la hauteur des constructions autorisées en zone A est limitée à 12 m et recommande de porter cette hauteur maximale à 15 m de manière à ne pas contraindre de futurs aménagements (méthaniseurs notamment).

La commission relève l'interdiction de réaliser des drainages sur les zones humides identifiées par le PLU. Elle souhaite que la réparation des drainages existants en zone agricole ne soit pas interdite.

La commission relève qu'une partie de la zone agricole au Sud de la commune a été classée en zone UBa en continuité de la zone bâtie. La commission souhaite que cette parcelle demeure classée comme zone agricole.

La commission recommande de mener une réflexion sur la densification des espaces déjà urbanisés avant d'ouvrir de nouveaux espaces à l'urbanisation. La construction de nouveaux logements individuels risquerait de compromettre la possibilité de la commune de construire de l'habitat plus dense à l'avenir.

La commission recommande d'intégrer dans le PLU un plan de circulation des engins forestiers et agricoles, pour que les agriculteurs exploitant des terres situées sur la commune et sur les communes voisines puissent aisément circuler (du siège d'exploitation aux parcelles et du siège d'exploitation aux silos) et afin d'assurer la prise en compte de leurs déplacements lors d'aménagements. Cette remarque est d'autant plus vraie que les sièges de trois exploitations agricoles et un vendeur de matériel agricole sont présents à l'intérieur du bourg.

**2) Avis sur le règlement encadrant les possibilités d'extension et d'annexe des habitations en zones A et N, hors Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées**  
(L.151-12 du code de l'urbanisme)

L'avis est favorable.

**3) Avis sur les Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées**  
(L.151-13 du code de l'urbanisme)

L'avis est favorable avec la réserve suivante :

La commission relève l'utilisation d'un STECAL pour l'OAP 4 « Rue de Reignault ». Si l'intention de la commune de maintenir une partie des espaces naturels au sein de la zone est louable, l'outil STECAL ne paraît pas l'outil juridique le mieux adapté à la réalisation de l'OAP telle que prévue. Si un STECAL est néanmoins utilisé, il conviendrait de restreindre ce qui est autorisé, notamment en retirant la partie Sud de l'OAP pour mieux préserver la zone naturelle. Le projet d'urbanisation et le dessin des parcelles devraient être revus pour limiter la consommation des espaces boisés et éviter leur morcellement.

**4) Avis sur les bâtiments repérés au PLU comme pouvant changer de destination**  
(L.151-11 du code de l'urbanisme)

Sans objet.

À Évry, le **27 SEP. 2019**  
Le président de la CDPENAF,



Philippe ROGIER

*Cet avis de la CDPENAF est publié sur le site des services de l'État en Essonne :*  
<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-foret/Agriculture/CDPENAF-Preserver-les-espaces-agricole-forestier-ou-naturel>



PRÉFET DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE

Affaire suivie par : Arnaud SCHLOSSER  
Tél. : 01.60.76.33.63  
Mél : [arnaud.schlosser@essonne.gouv.fr](mailto:arnaud.schlosser@essonne.gouv.fr)

## **Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers**

### **Compte rendu de la séance du 6 septembre 2019**

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Essonne, convoquée le 2 août 2019, s'est réunie le 6 septembre 2019, à Villabé (91), sous la présidence de M. ROGIER, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant Monsieur le préfet.

#### **1) Membres de la commission**

##### **1.1 Membres présents :**

- M. Philippe ROGIER, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant le préfet de l'Essonne ;
- Mme Pauline CARRAI, représentant l'association « NaturEssonne » ;
- M. Florian GIRAUD, représentant la direction départementale des territoires ;
- M. Frédéric GAUCHER, représentant le président des jeunes agriculteurs ;
- M. Pierre MARCILLE, représentant la chambre d'agriculture de région Île-de-France ;
- M. Emmanuel SAGOT, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France Ouest ;
- M. Jean-Pierre MOULIN, représentant l'association « Essonne Nature Environnement »
- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, président du parc naturel régional du Gâtinais français ;
- M. Jean-Luc CURAT, adjoint à l'urbanisme de Saclay, représentant les maires.

##### **1.2 Pouvoirs**

- M. Jean-Pierre MOULIN, représentant l'association « Essonne Nature Environnement », dispose des pouvoirs de Mme Danielle ALBERT, représentant le président de l'union régionale des syndicats des propriétaires forestiers sylviculteurs.
- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, président du parc naturel régional du Gâtinais français, dispose du pouvoir de Mme Élodie BOUSSAINGAULT-PEIGNE, représentant le président de la chambre départementale des notaires de l'Essonne.
- M. Philippe ROGIER, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant le préfet de l'Essonne, dispose du pouvoir de M. Pascal MARTIN, représentant l'office national des forêts.

##### **1.3 Membres absents et/ou excusés :**

- M. Guy CROSNIER, président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole représentant le conseil départemental de l'Essonne ;
- M. Christian SCHOETTL, maire de Janvry, représentant les maires ;
- M. Patrick OLLIER, président du conseil de la métropole du Grand Paris ;
- M. Fabien PIGEON, représentant du collège des propriétaires agricoles désigné par la chambre d'agriculture de région Île-de-France ;
- M. Gilles PILLIAS, vice-président de la coordination rurale de la couronne parisienne,
- Mme Julie OZENNE, représentant le coprésident du réseau AMAP Île-de-France
- M. Thierry LANOE, représentant la fédération interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France ;
- M. Olivier RUSSEIL, représentant l'INAO.

2) **2) Invités à titre d'experts**

- M. Henri VACHER, Mme Jocelyne SELVA, Mme Anne-Laure CARAT, Mme Julie-Anne GOMBERT et M. Arnaud SCHLOSSER de la direction départementale des territoires de l'Essonne.

**3) Quorum et ordre du jour**

M. Philippe ROGIER constate que le quorum du nombre de votants est atteint et ouvre la réunion de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers. L'ordre du jour est :

- a) Compte rendu et fonctionnement de la commission : le compte rendu de la commission du 28 juin est validé à l'unanimité ;
- b) Examen du PLU de Fontenay-le-Vicomte ;
- c) Examen de la CC d'Arrancourt ;
- d) Examen du PLU de Fontaine-la-Rivière ;
- e) Examen du PLU de Pussay.

**4) Ont présenté leur projet devant la commission :**

- PLU de Fontenay-le-Vicomte : M. GOUARIN Jean-Luc, maire, Mme MICK-RIVES Valérie, 1ère adjointe au maire, Mme MARCHE Séverine, adjointe au maire en charge de l'urbanisme, Mme BELIN Déborah, du service urbanisme, M. QUERE Gilles et M. RIOU du cabinet d'études SIAM.
- Carte communale d'Arrancourt : M. YANNOU Denis, maire et M. DENUC Jean-Pierre, architecte-urbaniste.
- PLU de Fontaine-la-Rivière : M. KOLIVANOFF Patrice, adjoint au maire de Fontaine-la-Rivière et M. DENUC Jean-Pierre, Architecte-Urbaniste.
- PLU de Pussay : M. COURTAS Grégory, maire, M. ROUSSEAU Jean-Yves, adjoint au maire, délégué aux travaux et à l'urbanisme et M. QUÉRÉ Gilles, du cabinet d'études SIAM.

À Évry, le **19 SEP. 2019**  
Le président de la CDPENAF,



Philippe ROGIER

Ce document est publié sur le site des services de l'État en Essonne :  
<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>